

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BOZOULS**

N° 1 L'an deux mille vingt six
 Le quatre février
 Le Conseil Municipal de la Commune de Bozouls
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
 en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de
 Monsieur Jean-Luc CALMELLY

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 22

Présents : Mmes ARNAL, BOYER, CARRIERE, DESPEYROUX, FARRENQ, GALAN,
 KLEIN-TOURRETTE, GAUTHIER, VERNHET
 Mrs BARRAL, BURGUIERE, CALMELLY, COSTES, GIMALAC, MEZY, MONTARNAL,
 MOULY, RAMES

Pouvoirs : Christophe BRAS a donné pouvoir à Armelle VERNHET
 Myriam BORGET a donné pouvoir à Benoît BARRAL
 Jean-Paul CABANETTES a donné pouvoir à Françoise ARNAL
 Jean-Marc TRIADOU a donné pouvoir à Jean-Louis RAMES

Excusée : Jocelyne COIRRE

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Monsieur Bastien BURGUIERE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Monsieur le maire communique aux membres du conseil municipal les décisions prises depuis la dernière séance, conformément à la délégation de pouvoirs consentie au maire le 8 juin 2020, et en application des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2025-35-U	Urbanisme	Droit de Prémption Urbain sur les parcelles E 354 et 355 sises 28-30 rue de l'Hospitalet à Bozouls, d'une superficie totale de 265 m ² , propriété de madame NAYROLLES Rolande (constitution SCI); Le maire n'exerce pas ce droit
2025-36-U	Urbanisme	Droit de Prémption Urbain sur les parcelles E 2021 et 2022 sises 13 route du Maquis Jean-Pierre à Bozouls, d'une superficie totale de 365 m ² , propriété de la SCI VIALA-PUECH représentée par monsieur VIALA Guillaume ; Le maire n'exerce pas ce droit
2025-37-U	Urbanisme	Droit de Prémption Urbain sur la parcelle F 623 sise 14 rue des Orchidées à Bozouls, d'une superficie totale de 690 m ² , propriété de la SARL LA GARE représentée par monsieur PUECH Jean-Michel ;

		Le maire n'exerce pas ce droit
2025-38-U	Urbanisme	Droit de Préemption Urbain sur la parcelle E 1163 sise 18 rue des Petites Vignes à Bozouls, d'une superficie totale de 652 m ² , propriété de madame BOYER Emma ; Le maire n'exerce pas ce droit

Le conseil municipal prend acte des décisions présentées ci-dessus.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié ou notifié
Le
Pour copie conforme
Le Maire,

J.L. CALMELLY

Délais et voies de recours : « la présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »